



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 13 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 13 août 2018 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse M<sup>me</sup> Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée;
- 02- Adoption de l'ordre du jour;
- 03- Adoption du procès-verbal;
  - 3.1- Séance ordinaire du 9 juillet 2018;
- 04- Approbation des comptes payables et payés;
- 05- Correspondance;
- 06- Trésorerie;
  - 6.1- Rapport de l'état des finances au 9 août 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 07- Rapport des comités;
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
  - 8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2018;
  - 8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2018-083;
- 09- Avis de motion et dépôt de projets de règlement;
  - 9.1- Règlement numéro 05-2018 visant à ajouter des dispositions concernant les restrictions à l'usage de l'eau potable au Règlement numéro 01-1997 et ses amendements décrétant les normes administratives du réseau d'aqueduc ainsi qu'une tarification à tous les abonnés du réseau; *REPORTÉ*
  - 9.2- Règlement numéro 06-2018 modifiant le Règlement 03-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'ajouter une disposition à l'article 5 sur les règles de conduite;
  - 9.3- Règlement numéro 07-2018 modifiant le Règlement numéro 10-2014 concernant la prévention des incendies afin d'encadrer les feux à ciel ouvert;
  - 9.4- Règlement numéro 08-2018 visant à percevoir les frais juridiques engendrés suite aux réclamations des taxes des contribuables pris en défaut de paiement;
- 10- Adoption des règlements;
- 11- Affaires nouvelles et varia;
  - 11.1- Congrès annuel de la FQM;
  - 11.2- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – Perception de taxes;
  - 11.3- Respect de la neutralité religieuse – Désignation d'un répondant en matière d'accommodement;
  - 11.4- Audit des états financiers et rapport de l'auditeur pour l'année 2018 - Mandat à Pierre Brabant CPA inc.;
  - 11.5- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Paiements des factures 0005833 et 0005882;
  - 11.6- Demande au MTMDET – Diminution de la limite de vitesse à 70 km/h sur la rue Principale à l'entrée du territoire en provenance de Sainte-Élisabeth;
  - 11.7- Demande au MTMDET – Installation d'un clignotant de sécurité, traverse piétonnière à la hauteur de l'école Sainte-Bernadette
  - 11.8- Installation d'un module AccèsCité Territoire supplémentaire – Paiement à PG Solutions;
  - 11.9- Fête nationale 2019 - Sonorisation et éclairage - Québec Son Énergie;
  - 11.10- Modification à la résolution n° 2018-05-155 sur l'achat de modules d'exercices pour le parc Hyacinthe-Guilbault;
  - 11.11- Achat de mobilier urbain pour le parc Hyacinthe-Guilbault (FDT ruralité);
  - 11.12- Abonnement à CFNJ 99,1 Radio Nord-Joli;
  - 11.13- Climatisation – Entretien – Mandat à Techniclim inc.;
  - 11.14- Bibliothèque – Modification des heures d'ouverture;



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11.15- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-1723 : travaux supplémentaires à la station d'épuration;
  - 11.16- Travaux d'urgence et nettoyage à la station de pompage d'eaux usées;
  - 11.17- Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH);
  - 11.18- Autorisation d'un feu d'artifice - École de parachutisme Voltige;
  - 11.19- Demande de l'organisme REPARS - Accueil d'un adolescent;
  - 12- Période de questions;
  - 13- Levée de l'assemblée.
- 

**01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

**02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-229**

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1- Séance ordinaire du 9 juillet 2018**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

**2018-08-230**

Il est proposé par M. Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

**2018-08-231**

Il est proposé par M. Gaétan Desmarais  
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 374 685,89 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**05- CORRESPONDANCE**

**Dépôt de la liste de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**06- TRÉSORERIE**

**6.1- Rapport de l'état des finances au 9 août 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 9 août 2018.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**07- RAPPORT DES COMITÉS**

M. Pierre Venne mentionne qu'il n'a pas de rapport sur la sécurité civile à présenter pour cette séance. En ce qui concerne Lourdes en fleurs, la période de recrutement de commanditaires est terminée. Il mentionne également qu'une demande a été faite à madame Samuel, notre marraine auprès de la Sûreté du Québec, afin de vérifier la réglementation sur les 4 roues et les motoneiges.

M. Michel Picard mentionne qu'en ce qui a trait à Lourdes en fleurs, les juges ont complété les évaluations des propriétés. Le concours est terminé. Il y aura remise de prix le 30 septembre prochain.

M<sup>me</sup> Marthe Blanchette revient sur le spectacle de la Roulotte de Paul Buissonneau et sur la présentation du film Jumanji : Bienvenue dans la jungle. Ces deux événements ont connu un bon succès. Environ 100 personnes étaient présentes le soir de la pièce Tom Sawyer et 125 personnes approximativement se sont présentées au cinéma en plein air. Elle conclut en spécifiant que la fête de la famille aura lieu le dimanche 19 août et l'événement Lourdes en Saveurs se tiendra le 2 septembre prochain.

**08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2018 préparé par M. Benoit Pelletier, urbaniste.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2018-083**

**ATTENDU QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée et complétée par M. Denis Richard, le 26 juin 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

**ATTENDU QUE** les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** la présente demande de dérogation mineure vise la propriété située au 2705, rue Papineau à Notre-Dame-de-Lourdes (lot n° 5188214);



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** ladite demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal existant construit à 6,09 mètres de la marge arrière au lieu de 7 mètres (article 7.1 du règlement de zonage);

**ATTENDU QUE** le projet de monsieur Richard est de fermer son patio à l'arrière de la maison. Le patio a une dimension de 15 pieds et 8 pouces carrés;

**ATTENDU QU'**autoriser une telle demande de dérogation mineure ne semble pas causer de préjudice au voisinage;

**ATTENDU QUE** le projet du demandeur se résume à régulariser une situation existante;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-08-232

Il est proposé par M. Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de dérogation mineure 2018-083.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

**9.1- Règlement numéro 05-2018 visant à ajouter des dispositions concernant les restrictions à l'usage de l'eau potable au Règlement numéro 01-1997 et ses amendements décrétant les normes administratives du réseau d'aqueduc ainsi qu'une tarification à tous les abonnés du réseau**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

**9.2- Règlement numéro 06-2018 modifiant le Règlement 03-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'ajouter une disposition à l'article 5 sur les règles de conduite**

2018-08-233

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, M. Michel Picard donne AVIS DE MOTION du Règlement numéro 06-2018 visant qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, ce règlement modifiant le Règlement 03-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'ajouter une disposition à l'article 5 sur les règles de conduite.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT du règlement est fait à l'assemblée par le conseiller Michel Picard qui explique que des règles d'après-mandat sont établies pour certains employés municipaux, identifiés par la loi.

**9.3- Règlement numéro 07-2018 modifiant le Règlement numéro 10-2014 concernant la prévention des incendies afin d'encadrer les feux à ciel ouvert**

2018-08-234

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, M. Pierre Venne donne AVIS DE MOTION du Règlement numéro 07-2018 visant qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, ce règlement modifiant le Règlement 10-2014 concernant la prévention des incendies, afin d'encadrer les feux à ciel ouvert.

DÉPÔT du règlement est fait à l'assemblée par la mairesse. Elle explique les normes entourant les feux à ciel ouvert et, plus spécifiquement, les normes d'installation et d'utilisation d'un foyer extérieur.



9.4- **Règlement numéro 08-2018 visant à percevoir les frais juridiques engendrés suite aux réclamations des taxes des contribuables pris en défaut de paiement**

2018-08-235

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, M. Gaétan Desmarais donne AVIS DE MOTION du Règlement numéro 08-2018 afin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, ce règlement visant à percevoir les frais juridiques engendrés suite aux réclamations des taxes des contribuables pris en défaut de paiement.

DÉPÔT du règlement est fait à l'assemblée par la mairesse. Elle explique que le mandataire de la Municipalité sera autorisé à réclamer, aux citoyens pris en défaut de paiement, l'ensemble des dépenses associées aux démarches de perception engagées en vue de la récupération des taxes ou autres créances municipales dues et exigibles en regard d'un immeuble.

10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

11.1- **Congrès annuel de la FQM**

2018-08-236

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

D'autoriser M<sup>me</sup> Céline Geoffroy, mairesse, M. Gaétan Desmarais, M<sup>mes</sup> Mélanie Laplante et Claire Sarrazin, membres du conseil municipal, à assister au congrès de la FQM devant se tenir les 20, 21 et 22 septembre 2018;

D'autoriser la dépense au montant de 3 120,00 \$, plus les taxes applicables, pour les quatre inscriptions au congrès;

D'autoriser les dépenses d'hébergement, de kilométrage et de repas et d'en faire les remboursements sur présentation de pièces justificatives, selon la politique adoptée à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

11.2- **Bélangier Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – Perception de taxes**

2018-08-237

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 4 juillet 2018 à Bélangier Sauvé, au montant de 148,03 \$, plus les taxes applicables, pour des services professionnels rendus en perception de taxes, dossier 10585 / 9.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



**11.3- Respect de la neutralité religieuse – Désignation d'un répondant en matière d'accommodement**

**ATTENDU QUE** des nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

**ATTENTU QU'**en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues. En outre, le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-08-238

Il est proposé par M. Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent, répondante en matière d'accommodement sur le respect de la neutralité religieuse, notamment pour encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, s'il y a lieu.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.4- Audit des états financiers et rapport de l'auditeur pour l'année 2018 - Mandat à Pierre Brabant CPA inc.**

**ATTENDU QUE** pour l'audit 2018, la Municipalité a reçu une offre de service de Pierre Brabant CPA inc., au montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables, qui inclut l'audit, mais également la préparation des rapports d'impôts, fédéral et provincial, et l'assistance comptable au cours de l'exercice;

**ATTENDU QU'**une opinion provenant d'un autre auditeur apportera une vision différente sur notre organisation municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-08-239

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense en honoraires au montant de 10 000,00 \$, plus les taxes applicables, et mandate Pierre Brabant CPA inc. pour l'audit des états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'année 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.5- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Paiements des factures 0005833 et 0005882**

**ATTENDU QUE** les services de Logixia (9138-5153 Québec inc.) ont été retenus pour du support informatique et le renouvellement du nom de domaine de la Municipalité;



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** la facture reçue de 49,95 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement du nom de domaine;

**ATTENDU QUE** la facture reçue de 220,37 \$, plus les taxes applicables, pour du support informatique offert à distance et sur place, entre autres sur le poste de Nordikeau;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-240**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil autorise les paiements de 49,95 \$ et 220,37 \$, plus les taxes applicables, à Logixia (9138-5153 Québec inc.) relatifs aux factures 0005833 et 0005882.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.6- Demande au MTMDET – Diminution de la limite de vitesse à 70 km/h sur la rue Principale à l'entrée du territoire en provenance de Sainte-Élisabeth**

**ATTENDU QU'**en provenance de la municipalité de Sainte-Élisabeth, la limite de vitesse est établie à 90 km/h sur la rue Principale (direction ouest);

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal jugent qu'une diminution de la vitesse à 70 km/h est nécessaire à l'entrée de notre territoire afin de rendre cette route plus sécuritaire et permettre une rétrogradation de vitesse aux usagers de la route, offrant un passage de 90 km/h à 70 km/h, pour ensuite réduire à 50 km/h à l'approche du périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec recommande également cette diminution **progressive** de vitesse;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-241**

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la limite de vitesse à 70 km/h, à l'entrée de notre territoire en provenance de la municipalité de Sainte-Élisabeth, sur la rue Principale en direction ouest.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.7- Demande au MTMDET – Installation d'un clignotant de sécurité, traverse piétonnière à la hauteur de l'école Sainte-Bernadette**

**ATTENDU QUE** sur la rue Principale, face à l'école Sainte-Bernadette, les automobilistes circulent rapidement à l'endroit où se situe la traverse piétonnière;



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal veulent rendre plus sécuritaire cette traverse et que des travaux d'avancées de trottoirs seront réalisés;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal souhaite également l'ajout d'une signalisation, soit un clignotant de sécurité dans les deux sens, afin de rendre encore plus sécuritaire cette traverse en accordant une meilleure visibilité aux automobilistes en tout temps, protégeant ainsi davantage nos enfants et piétons;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-242**

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation d'un clignotant de sécurité dans les deux sens à la hauteur de la traverse piétonnière face à l'école Sainte-Bernadette.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.8- Installation d'un module AccèsCité Territoire supplémentaire – Paiement à PG Solutions**

**ATTENDU QUE** l'installation d'un module AccèsCité Territoire supplémentaire a été nécessaire suite au mandat octroyé à M. Luc Bossé, sous-traitant pour le service d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-243**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Sarrazin  
Et résolu :

D'autoriser le paiement à PG Solutions de 218,00 \$, plus les taxes applicables, suite à l'installation d'un module AccèsCité Territoire supplémentaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.9- Fête nationale 2019 - Sonorisation et éclairage – Québec Son Énergie**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire procéder à la réservation auprès de Québec Son Énergie pour la sonorisation et l'éclairage de la fête nationale du 24 juin 2019;

**ATTENDU QUE** le prix et les conditions seront établis ultérieurement lorsque l'entreprise aura reçu les devis techniques des artistes;

**ATTENDU QUE** pour procéder à la réservation auprès de Québec Son Énergie, un dépôt de 1 000,00 \$ doit être fait avant le 31 août 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-244**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marthe Blanchette  
Et résolu :





*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal autorise le dépôt de 1000,00 \$ auprès de Québec Son Énergie pour la fête nationale 2019;

Que le conseil municipal autorise la technicienne en loisirs à faire les démarches et à signer les documents nécessaires pour procéder à la réservation auprès de Québec Son Énergie.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.10- Modification à la résolution n° 2018-05-155 sur l'achat de modules d'exercices pour le parc Hyacinthe-Guilbault**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2018-05-155, le conseil municipal a autorisé une dépense de 10 358,93 \$ pour l'achat de modules d'exercices auprès de TechSport, le tout conditionnel à l'obtention de la subvention provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité;

**ATTENDU QU'**une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la partie CONSÉQUENCE de ladite résolution. Le montant aurait dû se lire à 15 816,85 \$, tel que mentionné à la soumission n° 163 de TechSport;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-245**

Il est proposé par M. Michel Picard  
Et résolu :

Que le montant autorisé par le conseil municipal soit modifié pour un montant de 15 816,85 \$, plus les taxes applicables, à payer à TechSport, pour l'achat desdits modules d'exercices.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.11- Achat de mobilier urbain pour le parc Hyacinthe-Guilbault (FDT ruralité)**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2018-03-66, la Municipalité a demandé une aide financière au montant de 29 750,82 \$ au Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité pour l'amélioration d'un milieu de vie pour les citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes en procédant à l'aménagement du parc Hyacinthe-Guilbault;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce projet d'aménagement, la Municipalité désire faire l'acquisition de mobilier urbain à installer dans le parc Hyacinthe-Guilbault;

**ATTENDU** la soumission de TechSport pour l'achat, la fourniture et l'installation de deux tables rondes ainsi que d'un banc suspendu berçant;



**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-246**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense, au montant approximatif de 9 500,00 \$, plus les taxes applicables, à TechSport, pour l'achat de mobilier urbain, puisque la demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité a été acceptée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.12- Abonnement à CFNJ 99,1 Radio Nord-Joli**

**ATTENDU QUE** CFNJ 99,1 Radio Nord-Joli propose à la Municipalité de devenir membre de son organisation en lui offrant gratuitement une entrevue de 3 minutes ainsi que 10 semaines de messages via son service de babillard;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est intéressé par cette offre;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-247**

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal permette à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes de devenir membre de CFNJ 99,1 Radio Nord-Joli en déboursant un montant de 50,00 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.13- Climatisation – Entretien – Mandat à Techniclim inc.**

**ATTENDU** l'offre de renouvellement du contrat de service de type « standard » reçue de Techniclim inc. pour l'entretien de la climatisation de l'hôtel de ville (excluant le nettoyage annuel des machines et la main-d'œuvre);

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-248**

Il est proposé par M. Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat d'entretien de la climatisation de l'hôtel de ville à Techniclim inc., pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019, et autorise le paiement de 950,96 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.14- Bibliothèque – Modification des heures d'ouverture**

2018-08-249

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal modifie les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale de la façon suivante, à partir du 18 septembre, et ce, sur la recommandation de M<sup>me</sup> Catherine Roy, responsable de la bibliothèque :

- Mardi, de 15 h 30 à 20 h 30;
- Mercredi, de 13 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30;
- Dimanche, de 10 h à 12 h.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.15- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-1723 : travaux supplémentaires à la station d'épuration**

2018-08-250

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal a dû faire appel à Nordikeau pour une entrée en espace clos (collecte d'informations et prise de photos) le 21 juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Picard  
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture n° FA-18-1723, au montant de 84,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc., pour services professionnels rendus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.16- Travaux d'urgence et nettoyage à la station de pompage d'eaux usées**

**ATTENDU QUE** la pompe submersible de la station de pompage a brisé le 7 juillet dernier;

**ATTENDU QUE** le bris de la pompe a été causé par un débris présent dans l'eau ayant obstrué l'entrée d'eau de celle-ci;

**ATTENDU QUE** les réparations ont dû être effectuées d'urgence et qu'il a été fortement conseillé de faire nettoyer le poste avant de descendre la pompe, puisque des débris pouvaient encore être présents;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-08-251

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Laplante  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal entérine une dépense pour la réparation de la pompe effectuée par Les Entreprises B. Champagne inc., au montant de 4 003,00 \$, plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal entérine la dépense pour des travaux de nettoyage d'urgence effectués par G.S.M.B. Haute pression inc. avant l'installation de la pompe, soit d'environ 1 000,00 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.17- Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH)**

**ATTENDU QU'**un budget additionnel a été accordé par la SHQ à l'OMH de Notre-Dame-de-Lourdes pour des travaux de remplacement, d'améliorations et de modernisation (rapport d'approbation SHQ, budgets 2018);

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-252**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte les révisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes, telles que présentées, représentant une contribution supplémentaire de 1 382,00 \$, pour une participation totale de 2 723,00 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.18- Autorisation d'un feu d'artifice - École de parachutisme Voltige**

**ATTENDU** la demande de l'entreprise TOKAYA, représentée par M<sup>me</sup> Karine Lemelin, superviseure artificier, pour le tenue d'un spectacle de feu d'artifices sur le site de l'école de parachutisme Voltige le 18 août prochain;

**ATTENDU** que ce feu d'artifices, d'une durée approximative de 15 minutes, aura lieu à plus de 250 mètres d'une voie publique et d'une agglomération urbaine;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement n° 06-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, le fait de faire l'usage de pétards, feux d'artifices ou tout autre pièce pyrotechnique doit être autorisé par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-253**

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal autorise la présentation de ce feu d'artifice à l'école de parachutisme Voltige le 18 août 2018 à 22 h 30.

- La présente résolution sera valide uniquement sur présentation du permis émis par le Service de prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée, à la directrice générale de la Municipalité, permis qui autorise la tenue dudit feu d'artifice.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.19- Demande de l'organisme REPARS - Accueil d'un adolescent**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande provenant de l'organisme REPARS à l'effet d'accueillir un adolescent pour qu'il effectue 15 heures de travaux communautaires;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire donner suite à cette demande et collaborer à la démarche de l'adolescent;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-08-254**

Il est proposé par M. Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'accueil d'un adolescent afin qu'il effectue 15 heures de travaux communautaires dans la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions.

**13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

**2018-08-255**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 h 06.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

M<sup>me</sup> Céline Geoffroy  
Mairesse

---

M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière